



**Compte rendu du conseil d'établissement**  
**Mardi, 24 octobre 2023, 18 h 00**  
**Local 309**

1. Mot de bienvenue  
**Présents** : M.Rouillard (Directeur), M.Kheder (Parent), M.Catalin (VP), M.Martineau (Secrétaire), Mme.Roti (SDG), M.Ali (prof), Mme.Isabelle (prof), Mme.Cléret(OPP)  
**Absents** : Mme.Ibala(CP), M.Nicolas (Président)  
En l'absence du président, M. Catalin assume la présidence et l'animation de la rencontre.  
Quorum atteint

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adopté à l'unanimité Mme.Roti propose, M.Martineau appuie.)

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 26 septembre 2023 (M.Kheder propose, M.Martineau appuie.)

Le compte rendu signé aujourd'hui sera déposé sur le site de l'école sous peu.

4. Parole au public  
Pas de public présent  
NB : Dans l'info parent, il est possible de participer en s'inscrivant le vendredi précédent le conseil pour pouvoir y participer et/ou soumettre une question par courriel.

5. Points de décision

5.1 Utilisation du budget de fonctionnement et de formation du CÉ

-Le budget de formation de 400\$ est disponible pour former/informer les participants pour les aider potentiellement à mieux opérer dans le déroulement du conseil. Celui-ci doit être proposé et entériné au conseil

-Proposition(s) attendue(s) par le conseil à voter au prochain CÉ. Madame Ibala pourra nous proposer une formation suggérée par le comité de parent.

-Le budget de fonctionnement de 400\$ était utilisé précédemment pour obtenir des denrées alimentaires lors des exercices annuels de collecte (Noël, relâche). On vote pour les propositions cette année :

1) Proposition de la direction de prendre 200\$ pour café/collation durant le comité et 200\$ pour l'exercice de collecte de denrées (adopté à l'unanimité Mme.Roti propose, M.Martineau appuie)

*\*\*Question par rapport à l'introduction d'un parrainage pour soutenir des familles dans le besoin à l'école. On attendrait potentiellement une proposition de l'OPP à cet égard (fonctionnement, règles, etc.).*



## 6. Points de consultation pour approbation

### 6.1 Sorties éducatives

Sortie Salon du livre 22 novembre 2023 – OK

Sortie MusicFest Canada 12-14 mai 2024 – Payée par parents - OK

*(Les deux sorties adoptées à l'unanimité M.Martineau propose, M.Ali appuie.)*

Note : Toutes les activités à l'extérieur de l'école suivent les lignes directrices du CSS qui s'applique aux voyages. (ie; Passer par un organisme de voyage est obligatoire pour protéger tout le monde au niveau de la sécurité et de la responsabilité des organisateurs).

### 6.2 Activités au service de garde – journées pédagogiques

Erratum : 1<sup>er</sup> décembre Prix pour peinture sur sac sera ajusté.

Erratum 2 : Prix pour SDG du 14 février sera ajusté à 17.25\$.

Erratum 3 : Prix pour la pizza va être inclus en plus de 7\$ pour la sortie du 27 février à Guzzo.

Erratum 4 : Prix de l'autobus pour la cabane à sucre du 21 mars sera mis à jour à la hausse pour permettre une heure d'arrivée et de retour plus raisonnable.

NB : 9 mai et 29 mai jours choisis pour remplacer les tempêtes potentielles donc remplacerait les activités pédagogiques par des journées d'école.

*(Grille adoptée à l'unanimité M.Kheder propose, M.Martineau appuie.)*

## 7. Points d'information

### 7.1 Surplus / déficit du budget 22-23

Rien à présenter pour le moment sera plutôt présenter en novembre.

### 7.2 Formation obligatoire pour les nouveaux membres du CÉ

Il a été proposé d'utiliser du temps du CÉ pour passer à travers la formation ensemble en comité pour s'assurer que tous complètent la formation requise. 1h est prise pour compléter la formation pour les parents présents.

### 7.3 Chantier

Du suivi récurrent (hebdomadaire) est fait entre le chargé de projet et le directeur pour s'assurer qu'on est au courant des travaux à effectuer et de s'ajuster en fonction des zones de bruits connues.

On fait tout pour que l'impact soit réduit pour les enfants en classes et les dates de complétion du projet de rénovation.

Beaucoup d'ajustement est en cour surtout au niveau du chauffage pour que les changements à l'enveloppe hermétique soit compensée normalement par le chauffage.

Varia : Le site web de l'école Iona renseignent les parents / membres en suivant le lien suivant : <https://iona.cssdm.gouv.qc.ca/ecole/structure-fonctionnement/>

Il y a également beaucoup d'informations intéressantes (lettres de communication de la rentrée, des fournitures scolaires, des matières et de leurs évaluations attendues par étapes et cycle).



8. Tour de table

11.1 Présidence du CÉ

-Président absent

11.2 Représentante du comité de parents

-Représentante absente

11.3 Représentante de l'OPP

-Trottibus : En attente de l'organisation pour la relance

-Collecte alimentaire : Une/des affiche(s) seront installées vers la fin octobre. La collecte devrait se faire aux environs de novembre et décembre.

-Vêtement d'hiver : Demande notre contribution pour aider à publiciser la collecte de vêtement d'hiver (publication dans info parents + affiches dans l'école).

-Le directeur est prêt à collaborer tant que l'effort est fait par l'OPP (pour communications, publicisation, etc.).

-Le SDG met à disposition les objets perdus non réclamés pour l'OPP pour fournir les besoins en linge des enfants.

Fournis par l'école : Avoir des boîtes/bacs par catégories (bottes, manteaux, tuques, mitaines) qui seront organisées/identifiées/installées par l'OPP pour la collecte.

-Vêtement, 2 premières semaines de novembre et denrées par la suite jusqu'à mi-décembre.

-Suivi pour les estrades demandées pour l'utilisation lors de différents événements (Concert de Noël par exemple).

L'idée de location de l'équipement considérée favorablement par le directeur, on attend une proposition de Mme.Roti pour les dates requises + soumissions pour officialiser.

-Nourriture à Iona : Avoir une stratégie de communication plus claire par rapport à ce qui n'est pas permis. Certaines rétroactions des parents semblent être confuses par rapport à qui interdit quoi.

R spécifier les aliments interdits/non-suggérés (focus malbouffe) ainsi que répéter les règles par rapport aux allergènes.

R Direction : Les allergènes sont la responsabilité des personnes allergiques selon les règles de la Santé publique.

R SDG : Difficile de gérer plus ou mieux, le personnel enforce déjà de manger le repas avant le dessert (par exemple) et pas d'interdiction formelle indiquée.

11.4 Représentants du personnel enseignant

-Pas de point.

11.5 Représentante du service de garde

-Renforcement par rapport aux sucreries et celles distribuées par le personnel du SDG en cas d'occasion (Noël, Halloween, St-Valentin, Pâques) à clarifier quand on peut en donner.

R Direction : Un point consultatif et d'arrimage entre prof/SDG pour décider quand il serait approprié/autorisé de distribuer des friandises.

9. Varia

10. Levée de l'assemblée